



COMMUNIQUÉ

MAJORATION DES SEUILS D'ADMISSIBILITÉ POUR LES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

La population des Îles-de-la-Madeleine pourra désormais bénéficier d'une majoration de 20 % des seuils d'admissibilité financière aux services d'aide juridique.

Le député des Îles-de-la-Madeleine, M. Germain Chevarie, et la ministre de la Justice et procureure générale du Québec, Mme Stéphanie Vallée, en ont fait l'annonce aujourd'hui. Ils ont alors précisé que le Règlement sur l'aide juridique a été modifié pour ajouter les Îles-de-la-Madeleine à la liste des régions éloignées qui ont droit à une telle majoration, reconnaissant ainsi son caractère insulaire et ses contraintes structurelles.

16 août 2018